

UNCTAD/DITC/Misc.74
19 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT**

**DIALOGUE D'ORIENTATION SUR LA PROMOTION DE LA PRODUCTION
ET DES ÉCHANGES DE PRODUITS AGRICOLES BIOLOGIQUES**

21-22 février 2002, Bruxelles

**Rapport de la réunion sur le dialogue d'orientation organisé par l'Équipe spéciale
du PNUE et de la CNUCED chargée du renforcement des potentiels en matière
de commerce, d'environnement et de développement (ESRP)**

Contexte

La Réunion sur le dialogue d'orientation organisé par l'Équipe spéciale du PNUE et de la CNUCED chargée du renforcement des potentiels en matière de commerce, d'environnement et de développement (ESRP) a été financée par la Commission européenne (Direction générale de l'environnement) et accueillie par le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). En outre, le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés de la CNUCED a permis à des experts de pays les moins avancés (PMA) de participer à cette réunion et à une conférence sur l'harmonisation et les équivalences internationales dans l'agriculture biologique qui était organisée par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), en coopération avec la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Nuremberg, 18-19 février 2002).

La présente réunion a permis d'engager un dialogue très enrichissant et constructif auquel ont participé plus d'une cinquantaine de responsables de l'élaboration des politiques et de représentants d'organes de certification, d'organisations intergouvernementales, d'organismes d'aide et de la société civile ainsi que des universitaires et d'autres parties intéressées des pays en développement et des pays développés. Des experts de 17 pays en développement - Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Cambodge, Chili, Chine, Costa Rica, Éthiopie, Haïti, Inde, Kenya, Mozambique, Ouganda, Pérou, Sénégal, Tunisie et Zambie - ainsi que quelque 35 représentants de missions de pays ACP à Bruxelles y ont participé¹. Des fonctionnaires des directions générales de l'agriculture, de l'environnement et du commerce de la Commission européenne ainsi que plusieurs membres du secrétariat des pays ACP ont assisté à cette réunion. Des experts du Centre du commerce international (CCI), de l'OMC/CNUCED, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'IFOAM et d'autres institutions ainsi que des experts d'organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant d'environnement et de développement étaient également présents. M. Peter Ole Nkuraiya, ambassadeur du Kenya auprès de la Belgique, du Luxembourg et de l'Union européenne, a présidé la réunion.

Les objectifs de la réunion étaient d'examiner des dispositions concrètes visant à soutenir la production de produits biologiques dans les pays en développement et à améliorer leurs débouchés commerciaux. Le représentant de la Direction générale de l'environnement a mis l'accent sur les avantages économiques, sociaux et environnementaux que les pays en développement pouvaient tirer de la production et de l'exportation de produits biologiques, et a estimé que la présente réunion pouvait contribuer à améliorer la situation de tous. Le représentant de la Direction générale du commerce a évoqué les différentes parties de la Déclaration ministérielle de Doha, notamment la nécessité de renforcer les capacités et les avantages qui pourraient découler de la réduction ou de la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et services environnementaux. Un grand nombre d'experts et de responsables de pays en développement ont échangé leurs vues et leurs données d'expérience au sujet du développement de l'agriculture biologique dans leurs pays respectifs et

¹ Un expert malgache a présenté une communication.

des moyens de l'encourager. Des communications et des exposés sous PowerPoint peuvent être consultés sur les sites Web de l'ESRP et de la CNUCED².

Les participants ont examiné une série de questions telles que l'évolution des débouchés de l'agriculture biologique pour les pays en développement; les moyens de surmonter les obstacles liés à la production et aux institutions dans ces pays; la réglementation des pouvoirs publics et les possibilités commerciales; le rôle des normes biologiques dans la promotion de l'agriculture biologique dans les pays en développement; la mise au point de politiques et d'instruments facilitant le passage à la production de produits biologiques; la réduction des coûts de certification tout en préservant l'intégrité des marchés de produits biologiques; l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des systèmes de garantie publics et (privés); les initiatives nationales et régionales de l'ESRP et les activités futures recommandées.

À la dernière séance, les participants ont examiné les principaux points se dégageant de la réunion et ont formulé des recommandations sur les mesures de suivi possibles. Ces points sont exposés de manière plus détaillée ci-après.

Production

Dans de nombreux pays en développement, la proportion de terres agricoles cultivées avec des méthodes traditionnelles ou «alternatives» ayant peu ou pas du tout recours aux produits chimiques est considérable. Ces zones pourraient être converties à l'agriculture biologique afin d'accroître la fertilité des sols, de maintenir la production et de mettre un terme à la dépendance à l'égard des intrants externes. Dans de nombreux cas, l'agriculture biologique a un rendement plus élevé que les cultures traditionnelles. Elle donne donc aux petits agriculteurs la possibilité, pour un coût abordable, d'accroître l'efficacité et la rentabilité de leur exploitation. Elle a d'autres avantages: conservation des sols et de l'eau, réduction de la pollution chimique et des problèmes de santé qui en découlent, effets positifs en matière d'égalité entre les sexes, création d'emplois et appui à la mise au point de techniques appropriées. Dans ce contexte, l'élaboration de politiques et de stratégies gouvernementales appuyant l'agriculture biologique a été jugée nécessaire.

Selon plusieurs experts, l'agriculture biologique peut contribuer à la sécurité alimentaire car elle est en général plus efficace que les cultures traditionnelles des agriculteurs dotés de ressources limitées. En raison des préoccupations liées à la sécurité alimentaire, elle n'est pas forcément une bonne option à court terme pour toutes les zones agricoles et n'est peut-être pas une solution viable à grande échelle pour certains pays. Dans ce cas, la priorité devrait être de réduire de manière considérable les intrants chimiques dans certaines zones tout en visant à mettre en place une production totalement biologique dans d'autres zones.

L'agriculture biologique, qu'elle soit certifiée ou non, présente des avantages importants. Toutefois, la certification est essentielle pour promouvoir la consommation et le commerce international de produits biologiques, ainsi que pour profiter de prix plus élevés, le cas échéant. Elle doit avoir un coût plus abordable, notamment pour les petits agriculteurs des pays en

² Site de l'ESRP: <http://www.unep-unctad.org/cbtf/>; site de la CNUCED: http://www.unctad.org/trade_env/index/htm.

développement. Il importe donc de réduire les coûts de certification. La certification de groupement, fondée sur des systèmes de contrôle interne, constitue une solution prometteuse pour les petits agriculteurs. Dans ce contexte, les experts ont échangé leurs vues sur les avantages des systèmes de contrôle et de certification interne et externe ainsi que des données d'expérience sur leur pays.

Les experts ont souligné la nécessité de promouvoir la formation et le renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture biologique. Plusieurs experts ont proposé d'exploiter les connaissances des agriculteurs en matière de pratiques traditionnelles et de les améliorer grâce à une formation appropriée (par exemple, dans des écoles de terrain destinées aux agriculteurs). Concernant l'appui des pouvoirs publics à l'agriculture biologique, un des principaux obstacles est de mettre en place un cadre qui intègre les objectifs de développement et les objectifs économiques. Une autorité nationale pourrait élaborer, en concertation avec d'autres institutions, des ONG, des organisations d'agriculteurs et le secteur privé, des stratégies visant à appuyer et à dynamiser le secteur, en particulier dans les domaines de la recherche, de la vulgarisation, de la manutention après les récoltes et de la commercialisation. Une importance essentielle était accordée à l'assistance que les pouvoirs publics apportaient en matière de microcrédit et de microentreprise aux groupes d'entraide constitués de familles d'agriculteurs sans terres, en particulier aux femmes, pour la préparation des semences biologiques, le compost biologique, les biopesticides et les engrais biologiques (accès exclusif des agriculteurs dotés de ressources limitées aux droits d'usufruit des ressources foncières communes telles que les terres incultes). Les pouvoirs publics pourraient aussi aider à fournir les moyens de contrôler les sols, l'eau et les résidus de pesticides dans les produits organiques.

Plusieurs experts ont souligné la nécessité de mettre en place une législation, des normes et une infrastructure de certification au niveau national afin d'encourager l'essor de l'agriculture biologique dans les pays en développement. D'autres étaient d'avis que cela n'était pas nécessairement la priorité des priorités dans les pays où l'agriculture biologique était très peu développée et que les pouvoirs publics devraient privilégier les services de vulgarisation, la recherche et la prise en compte de l'agriculture biologique dans les politiques et projets gouvernementaux. Si nécessaire, des organes régionaux de certification devraient être mis en place pour les pays où les organes nationaux ne s'avèrent pas efficaces. L'appui des pouvoirs publics est un des moyens de rendre le coût de la certification abordable pour les petits producteurs.

Le dialogue entre les diverses parties prenantes dans les pays en développement peut jouer un rôle clef dans la sensibilisation et dans l'élaboration de politiques holistiques en matière d'agriculture biologique, ainsi que pour obtenir le soutien des pouvoirs publics. De nombreux participants ont souligné l'importance de ce processus de participation en vue d'élaborer des politiques nationales et des programmes de certification équitables et efficaces. L'ESRP, en coopération avec l'IFOAM, le CCI et la FAO, peut jouer un rôle positif en facilitant le lancement de processus nationaux et régionaux, notamment en matière de normalisation et de certification (en particulier la certification de groupement) au niveau régional, et en encourageant la réalisation d'études pilotes sur les moyens de réduire les coûts de certification.

Commerce

Dans le domaine du commerce, le fait que les grands marchés de produits biologiques enregistrent une croissance de 10 à 15 % par an crée des débouchés pour les pays en développement. Toutefois, la préférence accordée à la production locale ou régionale par rapport aux produits importés et les pressions visant à réduire le coût pour l'environnement des transports de denrées alimentaires peuvent avoir des conséquences néfastes pour certaines catégories de produits biologiques provenant de pays en développement. En outre, la prolifération de normes publiques et privées, ainsi que la complexité des règlements publics et des procédures d'importation peuvent poser des problèmes aux producteurs de pays en développement.

Les experts ont souligné la nécessité d'une reconnaissance mutuelle et d'équivalences, et ont salué les efforts déployés par l'IFOAM, la CNUCED et la FAO pour étudier un cadre d'harmonisation, notamment entre les systèmes de garantie publics et privés. Les pays développés comme les pays en développement devraient participer à ce processus.

Les experts ont participé à un débat franc et constructif sur les mesures que les pays développés pourraient prendre pour accroître les débouchés des produits biologiques des pays en développement, à savoir:

- Reconnaissance de la certification de groupement dans la réglementation du pays importateur;
- Prise en compte des conditions particulières dans lesquelles se trouvent les pays en développement par les certificateurs, les négociants et les gouvernements des pays importateurs;
- Règles et procédures transparentes et compréhensibles en matière d'importations;
- Promotion de la consommation de produits biologiques, notamment en provenance de pays en développement, par exemple grâce à des informations commerciales;
- Utilisation non discriminatoire des étiquettes: par exemple, le label officiel de produit biologique de l'Union européenne devrait être ouvert aux producteurs extérieurs.

Plusieurs experts ont souligné que dans le cadre des négociations à l'OMC sur la réduction ou la suppression des obstacles au commerce des biens et services environnementaux, l'attention devrait aussi être accordée à l'accroissement des débouchés des produits agricoles biologiques, en particulier de ceux provenant de pays en développement. Des experts ont proposé que les moyens d'accroître l'accès des produits agricoles biologiques aux marchés, notamment grâce aux préférences tarifaires et au commerce équitable, soient étudiés. Les difficultés d'une telle approche ont également été examinées. Plusieurs experts ont noté que la réduction des subventions agricoles améliorerait la compétitivité des produits biologiques, notamment de ceux en provenance de pays en développement. Des experts ont souligné la nécessité de prendre en compte les conséquences possibles de subventions à l'agriculture biologique dans les pays développés pour les débouchés des pays en développement.

Les experts se sont félicités du dialogue constructif mené avec les représentants de l'UE, en particulier sur les questions commerciales.

Suivi

Les experts ont proposé que le dialogue entre les responsables, les agriculteurs, les certificateurs, les négociants et les détaillants de pays développés et de pays en développement se poursuive. Il a aussi été suggéré d'organiser des réunions de suivi au niveau régional. Le secrétariat des pays ACP s'est montré très intéressé par la poursuite des travaux de l'ESRP dans ce domaine, lesquels pourraient s'inscrire dans le cadre du mémorandum d'accord signé entre la CNUCED et ces pays. Une offre visant à accueillir une réunion régionale pour l'Afrique a été faite. Les secrétariats de la CNUCED et du PNUE suivent ces propositions.
